

Petites subventions - Rapport d'achèvement et d'impact de projet

Instructions aux bénéficiaires : veuillez remplir tous les champs et répondre à toutes les questions indiquées ci-dessous.

Dénomination légale de l'organisation	Madagasikara Voakajy (MV)
Intitulé du projet	Renforcer la capacité de la communauté de base MITIA dans le site Ampombofofo/Anjiabe pour une gestion efficace de la ressource forestière
Numéro de subvention	040/18/BIOO
Date du rapport	11/01/2021

Hotspot CEPF : MDG-16 Ampombofofo

Orientation stratégique :

Le projet est rattaché à la direction stratégique 1 (Donner aux communautés locales les moyens de protéger et gérer la biodiversité dans les Zones Clés pour la Biodiversité Prioritaires), Priorité d'Investissement 1.3 (Renforcer les capacités techniques, administratives et financières des organisations locales de base et de leurs partenaires) parce qu'il vise à former 20 membres du VOI en gestion administrative, organisationnelle et technique.

Montant de la subvention : Ar 47 259 00,00 (14 577 USD)

Dates du projet : Décembre 2018 – Novembre 2020 (initialement Décembre 2019)

PARTIE I : Présentation générale

1. Partenaires de mise en œuvre pour ce Projet (donnez la liste de tous les partenaires et expliquez comment ils ont été impliqués dans le projet)

Partenaires	Responsabilité
DREDD	L'équipe de la DREDD DIANA a assuré la délivrance des formations pour les membres et leaders du VOI MITIA sur les rôles et responsabilités du VOI, la gestion des feux, les patrouilles. Ils ont aussi contribué dans l'organisation de la visite d'échange.
DIRAEP	Renforcement de l'application des réglementations sur les activités de pêche. Cet aspect n'a pas été spécifiquement adressé dans le cadre de ce projet mais leurs interventions ont influencé les communautés.
PAGE/GIZ	Comme la DIRAEP, le PAGE/GIZ n'est pas directement intervenu dans ce projet. Pendant la période du projet, ils

	ont procédé au processus de renouvellement des contrats de transferts de gestion des VOI dans la Commune Andranovondronina dont fait partie Anjiabe. C'est dans ce cadre que nous avons échangé et collaboré avec eux.
Commune Andranovondronina	Mise en place des fours pour la fabrication des charbons verts
Fokontany Anjiabe et Morafeno	Sensibilisation des communautés locales et renforcement de l'application des réglementations sur l'activité de conservation des ressources naturelles
VOI MITIA	Assure la monitoring périodique et application des réglementations (DINA local) en cas d'infraction

2. Résumez l'impact/les résultats globaux de votre projet.

C'est un projet de renforcement de capacité en gestion administrative, financière et technique du VOI MITIA dans l'objectif de les équiper des moyens pour protéger et gérer durablement les ressources naturelles dans la forêt d'Ampombofofo. Le projet a contribué à réduire le taux de perte de couverture forestière à 2ha en 2019-20 contre 8 à 14ha par an au cours des années précédentes. Le nombre de points de feux détectés sur Global Forest Watch a diminué à 64 en 2019-20 contre 109 en 2018-19. Sur le point économique, le montant en caisse du VOI a augmenté de 0 à 405000 Ariary depuis le début du projet jusqu'en février 2020. Le suivi de l'enregistrement des recettes et dépenses n'a pas pu être effectué adéquatement à cause de la pandémie. C'est une des défis de 2021.

3. Décrivez brièvement les progrès réels par rapport à chacun des impacts prévus à long et court terme (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition

a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Fréquence de participation du VOI dans les activités liées à la gestion durable des ressources naturelles augmentée	Le système de patrouille périodique (patrouille mensuel) sera continué et l'application de DINA local sera appliquée. L'intervention de l'administration forestière de DIANA sera réalisée en cas de nécessité. D'ailleurs, le système monitoring SMART est en place pour gérer durablement les pressions/menaces dans le terroir de VOI MITIA. Notre perspective future sera diminuée à 0 ha la couverture forestière perdue.
Les membre de VOI MITIA sont capable d'énumérer les activités, le planning des activités liées à la gestion des ressources	D'ici 2022, les membres de VOI MITIA seront capables d'énumérer leurs activités liées à la gestion des ressources et de les planifier annuellement sans intervention de promoteur. Le système de source de financement durable pour le VOI MITIA sera en bonne marche d'ici 2022 grâce à la dotation des 02 tronçonneuses lors de la réalisation de ce projet

b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Initiation à la gestion efficace des ressources naturelles en anticipant le renforcement et encadrement des communautés en gestion administrative, organisationnelle, financière et technique	<ul style="list-style-type: none"> - Formation et dotation des matériels de 20 patrouilleurs (utilisation de GPS, observation, des techniques des suivis de menaces et rempli des fiches) ; - Formation de 20 membres de VOI MITIA en gestion des feux avec la mise en place de 2km de pare-feu - Augmentation de la caisse de VOI MITIA de 0 Ariary à 405 000 Ariary.
Implication de la communauté dans la gestion de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de 72 séances de patrouilles ; - Formation des 30 membres de VOI MITIA en gestion administrative et organisationnelle en menant une vise d'échange entre les autres membres de VOI dans la zone de BOBAOMBY (2 représentants/VOI) et aussi ceux de VOI FIZA MITIA, Commune d'Antsahampano, District d'Ambaja. Plusieurs leçons ont été tirées lors de cette visite d'échange comme : l'engagement et l'implication des parties prenantes, système de communication effective, mode de gestion des ressources des ressources naturelles et financières ;

4. Décrivez le succès ou les difficultés à surmonter pour que le projet réalise ses impacts à court terme et à long terme.

- *Par rapport à la conception, la gestion et le mode d'implantation du projet dans la communauté*

La planification de ce projet est bien définie, réaliste et actualisée avec la présence de la rétroaction de la part de communauté et le promoteur. C'est un projet bien analysé en considérant de facteurs risques déficiente et avec un échange bureaucratique du bailleur de fonds et une interaction forte entre le promoteur et l'organisme local représentent des facteurs d'échec.

- *L'approche collaborative*

Ce projet est réalisé d'une façon collaborative avec toutes les parties prenantes concernées (*cf le tableau ci-dessus dans cette partie*). La qualité des relations interpersonnelles et la communication entre les acteurs clés sont des facteurs de succès de ce projet.

- *Durabilité des changements*

Le changement de comportement des membres de VOI MITIA est parmi des facteurs de succès de ce projet. Actuellement, ils sont bien intégrés en impliquant dans toutes les activités de conservation : « *l'effectif des patrouilleurs ne cesse pas d'augmenter en demandant des fiches de suivis et aussi de formation. Ça veut dire que les activités de promotion de patrouille entre les membres des autres VOI voisin ont fonctionné* ».

- *Parties prenantes impliquées*

Ce projet est réalisé grâce à l'implication filigrane des parties prenantes c'est-à-dire cette réalisation est toujours en symbiose entre les responsables du projet et les communautés d'accueils. Dans ce contexte, on ne parle pas ici de leadership traditionnel, où le chef se met en avant. On pense plutôt à toutes les interventions indirectes qui visent à insuffler de l'énergie aux autres en les valorisant plutôt qu'en les dominant, en favorisant l'initiative locale et la participation plutôt que l'exercice direct du pouvoir.

5. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?

- *Impacts positifs*
 - Prise de mesures réglementaire local dans le cadre de gestion participative de ressources naturelles (cas de l'application de DINA locale) ;
 - Elaboration, exécution ; suivi des pressions/menaces dans leur terroir ;
 - Disponibilité de la population pour les actions de développement et de conservation.
- *Impacts négatifs*
 - Restriction due au COVID-19 : le taux de délits forestiers a augmenté car les activités des patrouilleurs ont diminué à cause de la présence de confinement ;
 - Conflits sociaux internes dus à la restriction à l'accès des ressources et surtout à la fabrication des charbons illicites

PARTIE II : Composantes et produits/livrables du Projet

6. Composantes (comme indiqué dans la proposition approuvée)

Faites la liste de chaque composante et produit/livrable de votre proposition

6. Décrivez les résultats pour chaque livrable :

Composante		Livrable			
#	Description	Subdivision	#	Description	Résultats pour le livrable
1	Renforcement de capacité de gestion et d'organisation de VOI MITIA	1.1. Capacité de gestion administrative et organisationnelle		Dossier actualisé du VOI, fiche de présence, PV de réunion, photos, Rapport de formation, film	Formation de 30 membres de VOI MITIA dont 20 sont des patrouilleurs et organisation d'une visite d'échange avec les représentants des membres de VOI voisins et les membres de VOI FIZA MITIA de la commune rurale d'Antsampano, District d'Ambanja
		1.2. Capacité technique de VOI		Rapport des patrouilles périodiques, carte de sites de suivi, rapport de formation, photos...	Formation 20 patrouilleurs (utilisation de GPS, technique de suivi) et en gestion des feux, Mise en place des 04 panneaux de sensibilisation, distribution des 20 tenus des patrouilles, mise en place de 2km de pare-feu, réalisation des activités de 42 des patrouilles

2	Initiation AGR	2.1. Initiation d'AGR	Photos, rapport de suivi, fiche de présence	Dotations de 02 tronçonneuses aux membres de VOI pour pérenniser leur source de financement.
---	----------------	-----------------------	---	--

7. Veuillez décrire et présenter tous les outils, produits ou méthodes qui ont résulté de ce projet ou ont contribué aux résultats.

*** Gestion administrative et organisationnelle**

Organisation des deux réunions des membres de VOI MITIA avec les personnels de l'Administration forestière, le Chef Cantonnement de l'Environnement et de Développement Durable dans les Districts d'Antsiranana I et II. Pendant ces, il a expliqué toutes les réglementations en vigueur dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et aussi la vie associative de VOI à l'aide des flip chart et aussi des Power Point. Il a expliqué aussi les différents rôles des membres de bureau (Président, Secrétaire, Trésorier, Commissaire aux comptes et aussi des conseillers. Il a souligné aussi les importances des outils de gestion comme le Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié, Plan de Travail Annuel, DINA et les cahiers des charges. Après les explications, des séances de travaux de groupe ont été organisées et le thème traité est focalisé surtout dans le cadre d'élaboration de PTA. Chaque représentant a présenté leur tâche spécifique.

*** Gestion des feux**

Organisation de focus group

Avant la formation, une petite réunion des personnes clés ont été organisée en 10 Février 2020. L'objectif de cette réunion, est de connaître globalement les origines et la typologie des feux dans les régions d'Anjiabe et de Morafeno.

Selon la narration de ces personnes clés, la presque totalité des feux dans cette région peut donc être attribuée à l'homme qui est guidé par son inconscience et son fatalisme né de l'utopique illusion que donne la puissance floristique et la capacité de colonisation des terrains incendiés de certaines essence de faible valeur économique comme les lianes, les pâtures et les arbustes. Ces feux de brousse de différentes origines répondent à des besoins spécifiques des populations. Du point de vue social on peut distinguer plusieurs causes de feux (selon les narrateurs) :

- L'agriculture ou la culture sur-brulis (*Tetiky Ala*)
- Feux pastoraux, ce sont des incendies volontairement allumés par les éleveurs pour la régénération des pâturages ou pour la lutte contre les parasites épizootiques.

Selon les narrateurs, cette technique leur permet de se procurer des repousses d'herbes fraîches pour leur bétail. Ainsi, les éleveurs ne sont obligés de se déplacer à la recherche de fourrage. La pratique des feux de brousse va aussi permettre de détruire dans la nature les parasites (tiques) qui s'y multiplient et s'attaquent au bétail. Néanmoins, trop souvent cette activité est pratiquée tardivement et provoque des dégâts irréparables à l'environnement.

Organisation d'une formation en salle

Madagasikara Voakajy en collaboration avec DREDD DIANA a organisé une formation avec les membres de VOI MITIA en 12 Février 2020. Le manuel guide utilisé pendant cette formation est en version Malagasy et il est élaboré par le Service technique forestier de Madagascar (voir cette version en annexe de cette rapport).

La méthodologie de cette formation est axée sur trois grands thèmes :

- Analyse diagnostique :

Une analyse diagnostique a été effectuée au moyen de la matrice SWOT, en s'appuyant sur des éléments de la situation ci-dessus décrits et d'autres informations issues du diagnostic participatif et de la revue de littérature. Elle a permis de dégager les forces, faiblesses qui caractérisent le renforcement des capacités sur la gestion des feux de végétation pour une adaptation aux changements climatiques au niveau de deux villages (Fokontany d'Anjiabe et de Morafeno), les opportunités offertes et les menaces.

- Impacts sur la condition sociale et économique :

L'impact des feux de végétation est regroupé en trois catégories : humaines, économiques et environnementales.

- Techniques de lutte contre les feux

- La prévention de l'incendie anthropique à travers l'enseignement et la sensibilisation
- La détection efficace de l'incendie par le biais d'un (Système de détection qui couvre le réseau d'observatoires stratégiques par des patrouilles efficaces)
- Des mesures précoces pour la maîtrise immédiate des feux
- Des contrôles de suivi bien organisés
- L'introduction d'un système de modification des végétaux combustibles aux points stratégiques

Formation sur terrain : le schéma du pare-feu

L'objectif principal des schémas pares-feux est de placer l'ensemble des pares-feux de manière stratégique afin de renforcer et densifier le réseau des pares-feux naturels (piste) existant pour optimiser la protection du potentiel des ressources naturelles gérées par VOI MITIA. Ces schémas prennent en compte les pares-feux naturels (zones rocheuses) ou d'origine (pistes, zones agricoles, pares-feux mécaniques, pares-feux manuels). Ces outils évitent ainsi la réalisation de tronçons de manière anarchique et permettent une cohérence globale dans la stratégie de contrôle des feux. Un pare-feu ne se réalise que là où il est nécessaire, c'est-à-dire là où la quantité de biomasse végétale est importante et donc que le risque incendie est grand. Pour la réalisation d'un pare-feu manuel des normes suivantes ont été établis :

- Les tronçons sont toujours orientés perpendiculairement à la direction « habituelle » du vent ;
- La paille doit être déposée sur le côté du tronçon opposé au sens du vent ;
- La longueur de tronçon est de 2km (de point MENAHELY jusqu'au route vers Ampombofofo et point Mahery Tsiko jusqu'au Tazoha Birikely)

*** Suivis des activités de patrouilleurs ou *Polisin'Ala***

Les objectifs des patrouilles et surveillances du terroir sont :

- Constater et signaler toutes infractions à l'intérieur du terroir, que ce soit dans le noyau dur ou dans la zone tampon ;
- Inventorier les faunes et flores à l'intérieur du terroir ;

- Dissuader les braconniers, les délinquants et les exploitants illicites à entrer dans le terroir.

Il existe deux (02) types de patrouille : la patrouille communautaire c'est à dire que la patrouille est faite par les patrouilleurs, et la patrouille mixte c'est à dire que la patrouille est faite par les patrouilleurs avec la participation de l'équipe de Madagasikara Voakajy. Les contrôles et repressions avec les brigades mixtes c'est-à-dire avec l'équipe du DREDD Diana et la Gendarmerie Nationale font suite aux signalements des infractions effectués par les patrouilles communautaires. La patrouille et surveillance se fait deux fois par mois par les cinq (05) patrouilleurs issus du VOI MITIA. Les rapports de patrouilles sont collectés, saisis et analysés avec le logiciel SMART afin d'entreprendre les futures actions à mener. Par rapport à la biodiversité, les 4 espèces endémiques et menacées sont aussi observées (*Madascicus arenicola*, *Eulemur coronatus*, *Paracontias minimus* et *Mantella viridis*). Toutes ces espèces sont cibles de conservation de la Nouvelle Aire Protégée du Complexe Bobaomby. Les patrouilleurs sont habillés par des tenus lors de la réalisation de leur activité.

* **Dotation des tronçonneuses**

D'après l'inventaire floristique, le terroir géré par VOI MITIA est dominé par des savanes et des pieds de jujubier (*Ziziphus jujuba*). Face à la demande volumineuse de charbons en provenance de la ville d'Antsiranana, l'Administration Forestière, DREDD DIANA a décidé de donner une autorisation à VOI MITIA de produire de charbons à base de jujubier ou mokonazy. Les membres de VOI MITIA ont fabriqué de charbons comme source de revenus. Pendant la réunion communautaire avec Madagasikara Voakajy, les membres de VOI ont demandé d'acheter une tronçonneuse pour couper les troncs et les pieds de jujubier. L'utilisation d'une tronçonneuse est très bénéfique pour un bûcheron, et elle respecte l'environnement. D'après l'étude de la faisabilité du bois d'énergie durable à Congo Brazzaville, la durée pour réaliser une production de l'ordre de 50 stères varie entre 30 h-jr (avec usage des tronçonneuses) et 91 h-jr (avec usage de la machette et la hache). Comme notre ressource est limitée, nous avons acheté deux tronçonneuses dont les membres de bureau de VOI MITIA les géreront grâce à l'élaboration de cahier des charges et nous évaluerons la capacité de gestion et aussi le capital financier à la fin de notre projet.

* **Organisation d'une visite d'échange**

L'approche méthodologie de cette visite d'échange a combiné à la fois le partage d'expériences, et le développement des compétences nécessaires pour accroître l'influence des VOI MITIA. Ainsi des méthodes de facilitation participative et interactive ont été appliqués pour favoriser l'apprentissages mutuel, l'identification des bonnes pratiques, l'acquisition de connaissance et le développement des savoir-faire. Les participants ont aussi partagé leurs expériences à travers des présentation de leur village, suivi des questions et des échanges avec les représentants des VOI FIZA MITIA. Les compétences ciblées par cette visite comme essentielle a une participation effective et a une technique organisationnelle plus efficace étaient celles relative aux gestions des Aires protégées. Le développement de ces compétences s'est appuyé à la fois sur les besoins et sur l'expériences pratique des participants dans l'exercice de ces compétences.

PARTIE III : Leçons, pérennité, sauvegardes et financement

Enseignements tirés

8. Décrivez les enseignements tirés pendant la conception et la mise en œuvre du projet, ainsi que ceux qui portent sur le développement organisationnel et le renforcement des capacités.

Mentionnez les enseignements qui pourraient contribuer :

- Au processus de conception de projet (*aspects de la conception du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)

Les points saillants suivants sont déjà considérés lors du processus de conception du projet :

- Les services techniques concernées sont bien identifiés. Ceci facilite la mise en œuvre des activités et l'atteinte des objectifs du projet ;
- Le détenteur final de ce projet ainsi que les appuis et l'accompagnement de proximité apporté par le promoteur sont bien appréciés par les bénéficiaires (par exemple : la présence sur terrain d'un responsable avec 75% de son temps) ;
- Le promoteur met bien en exergue et a bien choisi le thème spécifique pour la VOI bénéficiaire lors de la conception du projet

- Au processus de mise en œuvre de projet (*aspects de l'exécution du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)

On peut tirer des leçons pour le futur projet, par rapport aux résultats obtenus lors de la mise en œuvre :

- Prendre en considération, dans la planification, les temps réels et non les temps théoriques. Tenir compte, le cas échéant, des délais nécessaires à la légalisation des terrains ;
- Revoir la charge de travail de l'unité des achats et la nécessité de recruter des personnels supplémentaires ou des consultants. Ne lancer de nouveaux projets que si l'unité dispose d'un nombre suffisant de personnels pour passer les marchés dans les délais convenus ;

- Décrivez les autres enseignements tirés qui sont pertinents pour le secteur de la conservation

La pertinence de faire participer les populations locales à la gestion des ressources naturelles s'est confirmée par des faits observables sur le terrain ou par des leçons tirées des pratiques lors de la mise en œuvre. Dans ce cas, on peut tirer des leçons suivantes :

- La démarche *top-down* et qui avait exclu les communautés, n'a jamais permis de réussir une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- La participation des communautés dans la gestion des ressources naturelles est un moyen de réduire et de gérer les conflits nés des divergences d'intérêts et de points de vue des acteurs autour des ressources naturelles.
- Face à la rareté des ressources naturelles et à leurs dégradations de plus en plus prononcées, il est nécessaire de valoriser toutes les expertises disponibles dont le savoir-faire endogène pour leur gestion durable.

Pérennité/Réplication

9. Résumez le succès du projet ou les difficultés à surmonter pour assurer le maintien du projet ou sa réplication, y compris les activités non planifiées qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la pérennité ou de la répliquabilité.

Le système monitoring et aussi l'application des réglementations locales comme DINA sont des grands succès de ce projet et la réplication de ces méthodes sont fortement recommandées aux cinq autres VOI voisins qui gèrent des ressources naturelles comme VOI MITIA. Pourtant, le succès dans l'application de la démarche passe nécessairement par la maîtrise des outils de gestion et de la connaissance des sites ainsi que la conviction que les patrouilleurs ont de leur fonction d'animation et de sensibilisation.

La présence de COVID-19 a modifié davantage notre planification, la majorité de nos activités a retardé et aussi le fond alloué à ces activités a augmenté. Par exemple, le nombre des patrouilles prévus a changé et il a adapté aux nombres des délits observés sur place car les délinquants à profité la période de confinement. Dans ce cas, la présence de co-financement est fortement recommandée pour le futur car les fonds prévus ne suffisent pas de combler les couts de dépense imprévues.

Sauvegardes

10. Si votre projet a déclenché des sauvegardes sociales ou environnementales, qui impliquent une action requise qui n'est pas indiquée ci-dessus ni mentionnée sous la forme d'une composante de projet distincte, veuillez en résumer la mise en œuvre.

Comme prévue, Madagasikara Voakajy est un promoteur de projet de la mise en place de la Nouvelle Aire Protégée (NAP) du Complexe Bobaomby, y compris le terroir géré par la VOI MITIA. La mise en œuvre de projet de renforcement des capacités organisationnelles et de technique de cette VOI est un atout aussi pour nous et bien corrélée aussi avec la mise en place de cette NAP. Dans ce cas, ces deux projets sont en symbiose surtout par rapport au mise-en-œuvre. Par exemple la mise en place de la structure formelle des autres VOI voisine de celle de MITIA est financée par le co-financement de ce projet. La majorité de couts de logistique (location de bureau, de moto et de véhicule) et aussi les salaires de nos personelles basés à Diégo et à Anjiabe sont à la charge du co-financement.

Financement supplémentaire

11. Fournissez des détails sur les éventuels financements supplémentaires qui ont soutenu ce projet et tout financement obtenu pour le projet, l'organisation ou la région en raison de l'investissement du CEPF.

a. Total du financement supplémentaire (en USD)

179 730 \$

b. Type de financement

Veuillez fournir le détail de la répartition du financement supplémentaire (financement de contrepartie et en nature) par source, en plaçant chaque contribution dans l'une des catégories suivantes :

Donateurs	Type de financement*	Montant (\$)	Remarques
RAINFOREST TRUST	Cofinancement	179 730	Fond pour la mise-en-œuvre du projet de la mise-en-place de la NAP du Complexe Bobaomby

*Classez le type de financement comme :

- A Cofinancement de projet (d'autres donateurs ou votre organisation contribuent aux coûts directs de ce projet)
- B Effet de levier pour le bénéficiaire ou un partenaire (d'autres donateurs contribuent à votre organisation ou à une organisation partenaire en conséquence directe des succès de ce projet financé par le CEPF)
- C Effet de levier au niveau régional/du portefeuille (d'autres donateurs font des investissements importants dans une région en raison de l'investissement du CEPF ou des succès liés au projet)

Commentaires/Recommandations supplémentaires

12. Utilisez cet espace pour fournir d'autres commentaires ou recommandations en lien avec votre projet ou le CEPF

Le projet a eu des impacts positifs sur le VOI MITIA et ses membres. Cependant, les efforts n'ont pas pu être soutenus à cause des restrictions liées à la pandémie du COVID-19. De plus, depuis ces restrictions, le nombre d'infractions rapportées par les patrouilleurs tendent à augmenter. Il est donc nécessaire de disposer à ce VOI et ses partenaires des ressources supplémentaires pour faire face aux effets directs de cette pandémie.

PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial

Le CEPF exige que chaque bénéficiaire fasse un rapport sur l'impact à la fin du projet. L'objectif de ce rapport est de réunir des données qui seront utiles pour le portefeuille et les indicateurs mondiaux du CEPF. Le CEPF va regrouper les données que vous transmettez avec des données d'autres bénéficiaires, pour déterminer l'impact global de son investissement. Les résultats complets du CEPF seront présentés dans notre rapport annuel et d'autres documents de communication.

Assurez-vous que les informations fournies concernent l'ensemble du projet, de la date de début à la date de fin du projet.

Oui

Contribution aux indicateurs du portefeuille

13. Si le CEPF a attribué un ou plusieurs indicateurs de portefeuille à votre projet pendant la phase de préparation de la proposition, veuillez les énumérer ci-dessous et mentionner la ou les contributions du projet au niveau de ces indicateurs.

Contribution aux indicateurs mondiaux

Veuillez indiquer tous les Indicateurs mondiaux (sections 16 à 23 ci-dessous) qui se rapportent à votre projet.

14. Gestion des Zones clés pour la biodiversité

Nombre d'hectares de Zones clés pour la biodiversité (ZCB) avec une gestion améliorée.

Veuillez mentionner le nombre d'hectares dans des ZCB sous gestion améliorée grâce à l'investissement du CEPF. Parmi les exemples de gestion améliorée figurent, entre autres : l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensification du piégeage, l'éradication des espèces invasives, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques durables dans l'agriculture et la pêche. N'indiquez pas l'ensemble de la zone couverte par le projet – seulement le nombre d'hectares qui bénéficient d'une gestion améliorée.

Si vous avez indiqué qu'une partie ou la totalité d'une ZCB était nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées » (section 17 ci-dessous), et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez indiquer le nombre d'hectares concerné à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

Nom de la ZCB	Nombre d'hectares bénéficiant d'une gestion renforcée*	La ZCB est-elle Non protégée, Partiellement protégée ou Entièrement protégée ? Veuillez sélectionner une réponse : NP/PP/EP
<i>MDG-16 Ampombofofo</i>	<i>12 673 Ha</i>	<i>PP (Transfert de Gestion)</i>

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si une amélioration a eu lieu sur 500 hectares du fait de la mise en œuvre d'un régime de lutte contre les incendies, et si, au cours de la deuxième année, une amélioration a porté sur 200 ha de la même zone de 500 hectares du fait de la suppression d'espèces invasives, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'une gestion améliorée jusqu'à maintenant sera de 500.)*

15. Aires protégées

15a. Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues

Mentionnez le nombre d'hectares d'aires protégées qui ont été créées ou étendues en raison de l'investissement du CEPF. lat, lon:;

Nom de l'Aire protégée (AP)*	Pays	Nombre d'hectares	Année de la déclaration	Longitude**	Latitude**
-------------------------------------	-------------	--------------------------	--------------------------------	--------------------	-------------------

			légale ou de l'extension		

** Si possible, veuillez fournir au CEPF un fichier « shapefile » de l'aire protégée.*

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).*

15b. Gestion des aires protégées

Si il vous a été demandé de transmettre un Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), veuillez suivre les instructions ci-dessous. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un METT, passez directement à la section 16.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées et sur l'outil de suivi, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle METT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec les autorités des aires protégées pour le remplir. Veuillez-vous rendre sur le site Web Protected Planet [en cliquant ici](#) et recherchez votre aire protégée dans leur base de données pour saisir le code CMAP qui lui est associé. Ensuite, veuillez remplir le tableau suivant :

Code CMAP	Nom officiel de l'AP	Date du METT*	Score total METT

** Veuillez indiquer quand le METT a été rempli par les autorités du parc ou donnez l'estimation la plus précise possible si la date exacte est inconnue. Et veuillez ne fournir que des METT de moins de 12 mois.*

N'oubliez pas de soumettre le METT rempli en même temps que ce rapport.

16. Paysage de production

Veuillez mentionner le nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité en raison de l'investissement du CEPF. Un paysage de production est défini comme un paysage où l'on peut trouver de l'agriculture, de la foresterie ou une exploitation de produits naturels. Les paysages de production peuvent comprendre des ZCB et, par conséquent, les hectares comptabilisés sous l'indicateur « Gestion des ZCB » peuvent également être comptabilisés ici. On peut trouver par exemple parmi ces interventions la mise en œuvre de bonnes pratiques et de lignes directrices, la mise en place de programmes d'incitation, la certification de sites/produits certifiés, et l'introduction de réglementations d'exploitation durable.

Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité.

Nom du paysage de production*	Nombre d'hectares**	Latitude**	Longitude**	Description de l'intervention	
			-		

* Si le paysage de production n'a pas de nom, fournissez un court nom descriptif pour le paysage.

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si un renforcement a eu lieu pour 500 hectares du fait d'une certification au cours de la première année, et si, au cours de la deuxième année, un renforcement a porté sur 200 ha des mêmes 500 hectares du fait de nouvelles réglementations d'exploitation, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'un renforcement jusqu'à maintenant sera de 500.)

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

17. Bénéficiaires

Le CEPF souhaite enregistrer deux types de bénéfices susceptibles d'être perçus par les individus : une formation structurée et un accroissement des revenus. Veuillez mentionner le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié de la formation structurée (par exemple dans la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture) et/ou ont amélioré leurs revenus (par ex. via le tourisme, l'agriculture, la récolte/production de plantes médicinales, la pêche, l'artisanat) du fait de l'investissement du CEPF. Veuillez indiquer les résultats depuis le début du projet jusqu'à l'achèvement du projet.

17a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.

Nombre d'hommes recevant une formation structurée*	Nombre de femmes recevant une formation structurée*
25 hommes ont reçu une formation structurée en organisationnelle et technique	05 femmes ont reçu une formation structurée en organisationnelle et technique
20 hommes ont reçu une formation structurée en technique de gestion de feu	00
20 hommes ont reçu une formation structurée en technique de suivis des menaces/pressions	00

* Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée devra être de 5.

17b. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'avantages financiers.

Nombre d'hommes bénéficiant d'avantages financiers*	Nombre de femmes bénéficiant d'avantages financiers*
25 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au per diem pendant la formation	05 femmes ont reçu des bénéfices financiers grâce au per diem pendant la formation
20 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au per diem pendant la réalisation des activités des patrouilles	00
20 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au per diem pendant la réalisation des activités d'élaboration de pare-feu	00

** Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au tourisme et que 3 d'entre eux ont également bénéficié d'avantages financiers grâce à l'accroissement de leurs revenus de l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'avantages financiers devra être de 5.*

18. Bénéfices pour les communautés

Le CEPF souhaite enregistrer les bénéfices reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus car les bénéfices sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes dans chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type de bénéfices qui ont été reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles issus de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à l'investissement du CEPF. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

18a. Veuillez fournir les informations pour toutes les communautés qui ont bénéficié du programme, depuis son lancement jusqu'à son achèvement.

Nom de la communauté	Caractéristiques de la communauté (marquer avec un x)							Type de bénéfice (marquer avec un x)								Nombre de bénéficiaires		
	Économie de subsistance	Petits propriétaires fonciers	Peuples autochtones/groupes ethniques	Pasteurs/peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines	Autre*	Amélioration de l'accès à l'eau potable	Renforcement de la sécurité alimentaire	Amélioration de l'accès à l'énergie	Amélioration de l'accès aux services publics (par exemple, soins de santé, éducation)	Renforcement de la résilience aux changements climatiques	Amélioration du régime foncier	Amélioration de la reconnaissance des connaissances traditionnelles	Amélioration de la représentation et meilleure prise de décisions dans les instances/structures de	L'amélioration de l'accès aux services écosystémiques	Nombre d'hommes et de garçons bénéficiaires	Nombre de femmes et de filles bénéficiaires
VOI MITIA	x														x		25	05

* Si vous avez indiqué « Autre » pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer :

18b. Géolocalisation de chaque communauté

Indiquez la latitude et la longitude du centre de la communauté, dans la mesure du possible, ou téléchargez une carte ou un fichier « shapefile ». Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère nord doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

Nom de la communauté	Latitude	Longitude
VOI MITIA (Morafeno)	-12.134396	49.314789

19. Politiques, lois et réglementations

Veillez mentionner les changements dans le nombre de lois, réglementations et politiques juridiquement contraignantes, avec des dispositions sur la conservation, qui ont été adoptées ou amendées grâce à l'investissement du CEPF. Les « lois et réglementations » concernent des règles ou ordonnances officielles imposées par une autorité. Toute loi, réglementation, décret ou ordonnance peut être incluse. Les « politiques » qui sont adoptées ou appliquées par un gouvernement, y compris par un secteur ou une faction d'un gouvernement, peuvent être mentionnées.

19a. Nom, champ d'application et sujet de la politique, de la loi ou de la réglementation qui a été amendée ou adoptée à la suite de votre projet

N°	Nom de la loi, politique ou réglementation	Champ d'application (marquer avec un x)			Sujet(s) traité(s) (marquer avec un x)														
		Local	National	Régional/international	Agriculture	Climat	Gestion des écosystèmes	Éducation	Énergie	Pêches	Foresterie	Mines et carrières	Planification/Zonage	Pollution	Aires protégées	Protection des espèces	Tourisme	Transport	Commerce d'animaux
1	DINA	X			X		X			X	X		X	X		X	X		X
2																			
...																			

19b. Pour chaque loi, politique ou réglementation énumérée ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Pays	Date d'adoption/ amendement (MM/JJ/AAAA)	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser ce changement
1	Madagascar	10/Juillet/2020	Diminution des pressions et menaces pesantes sur l'environnement	Homologation auprès de Tribunal de Première Instance de Diégo et Application au niveau locale

20. Mécanisme de financement durable

Les mécanismes de financement durables génèrent des ressources financières à long terme (généralement sur cinq ans ou plus). Au nombre des exemples de mécanismes de financement durable figurent les fonds fiduciaires de conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour services écosystémiques (PSE), et d'autres revenus, droits ou régimes fiscaux qui génèrent un financement à long terme pour la conservation.

Il est demandé à tous les bénéficiaires (ou sous-bénéficiaires) du CEPF dont les activités de projet se rapportent à la création et/ou la mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable de fournir des informations pour le mécanisme et les fonds qu'il a fournis à des projets de conservation pendant la durée du projet, à moins qu'un autre bénéficiaire impliqué dans le même mécanisme ait déjà été ou devrait être chargé de ce travail.

Le CEPF exige que tous les projets de mécanisme de financement durable fournissent les informations nécessaires à l'achèvement des projets.

20a. Détails sur le mécanisme

Remplissez ce tableau pour chacun des mécanismes sur lesquels vous avez travaillé pendant la mise en œuvre de votre projet.

N°	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date de mise en place**	Description***	Pays

* Veuillez donner une description succincte de la mission du mécanisme.

** Veuillez indiquer quand le mécanisme de financement durable a officiellement été créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez la meilleure estimation possible.

*** Description, par ex : fonds fiduciaire, dotation, dispositif de PSE, système d'incitation, etc.

20b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Intervention de projet*	Montant en USD décaissé pour les projets de conservation**	Période examinée (MM/AAAA-MM/AAAA)***

* Indiquez si la subvention du CEPF a contribué à créer un nouveau mécanisme (Créé un mécanisme) ou a contribué à soutenir un mécanisme existant (Soutenu un mécanisme existant) ou contribué à créer puis soutenir un nouveau mécanisme (Créé et soutenu un nouveau mécanisme).

** Veuillez indiquer seulement le montant en USD décaissé pour les projets de conservation pendant la période de mise en œuvre de votre projet et en utilisant, le cas échéant, le taux de conversion le jour de votre rapport.

*** Veuillez indiquer la période de mise en œuvre de votre projet ou la période examinée pour le montant que vous avez indiqué.

N'oubliez pas de soumettre tout document pertinent pouvant justifier le montant indiqué ci-dessus.

21. Pratiques favorables à la biodiversité

Veuillez décrire les pratiques favorables à la biodiversité que les entreprises ont adoptées à la suite de l'investissement du CEPF. Une entreprise est définie comme une entité juridique constituée d'une association de personnes, qu'elles soient des personnes physiques, légales ou un mélange des deux, pour l'exploitation d'une entreprise commerciale ou industrielle. Si les entreprises prennent différentes formes, dans le cadre du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique respectueuse de la biodiversité est une pratique qui protège ou utilise la biodiversité de manière durable.

Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité

N°	Nom de l'entreprise	Description de la pratique respectueuse de la biodiversité adoptée pendant le projet
...		

22. Réseaux & Partenariats

Veuillez indiquer tous les nouveaux réseaux ou partenariats entre groupes de la société civile et avec d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés grâce à l'investissement du CEPF. Les réseaux/partenariats doivent apporter des bénéfices durables au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux/partenariats informels sont acceptables même s'ils n'ont pas de protocole d'accord ou un autre type de validation. Exemples de réseaux/partenariats : une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durable, un réseau de journalistes spécialistes de l'environnement, un partenariat entre une ou plusieurs ONG avec un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur des terres privées, un groupe de travail spécialisé dans la conservation des reptiles. Veuillez ne pas utiliser cet onglet pour répertorier les partenaires de votre projet, à moins que certains d'entre eux ou tous ne fassent pas partie du réseau/partenariat décrit ci-dessus.

Nombre de réseaux et/ou partenariats créés et/ou renforcés

N°	Nom du réseau	Nom du partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il créé ce réseau/partenariat ? O/N	Pays concerné(s)	Finalité
1	Alliance Voary Gasy (AVG)	Alliance des acteurs environnementaux	2005	N	Madagascar	Faire un lobbying auprès de l'Etat
2	PFGAP DIANA	Plateforme de Gestionnaire des Aires Protégées	2011	N	Madagascar	Faire un lobbying auprès de l'Etat

		dans la Région de DIANA				
--	--	----------------------------	--	--	--	--

23. Questions de genre

Si vous avez été invité à soumettre un Outil de suivi de genre (GTT), veuillez suivre les instructions fournies dans le modèle de GTT sous format Excel. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un GTT, passez directement à la partie V.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Politique du CEPF sur les questions de genre, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle de GTT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec votre équipe pour le remplir. N'oubliez pas de transmettre le GTT rempli en même temps que ce rapport.

Partie V. Partage des informations et politique du CEPF

Le CEPF s'engage à assurer la transparence de ses activités et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les enseignements tirés et les résultats. Les rapports d'achèvement final du projet sont mis à disposition sur notre site Web, www.cepf.net, et publiés dans notre bulletin d'information et d'autres communications.

Veillez indiquer vos coordonnées complètes ci-dessous :

- 17. Nom :** Daudet ANDRIAFIDISON
18. Organisation : Madagasikara Voakajy (MAVOA)
19. Adresse de correspondance : Lot II F 14 Bis A – Andraisoro BP 5181 101 Antananarivo
20. Numéro de téléphone : +216 34 40 678 39
21. Adresse e-mail : andriafidison@voakajy.mg